

Mons, le 26 décembre 2024,

De **Ir Pol HUART et Francisca IONESCU**, associés directeurs de Thaurfin ltd

A **Monsieur Crispin MBINDULE MITONO**, Président du Conseil d'Administration du CAMI

Cc **Monsieur Popol MABIOLA YENGA**, Directeur Général du Cadastre Minier
Monsieur Jacques MUYUMBA NBUBULA, Directeur Général Adjoint du Cadastre Minier
Monsieur le Professeur Cims MULUNGULUNGU NACHINDA, Directeur Juridique du CAMI
Maître Jean MBUYU, mandataire en mines de Thaurfin ltd
Me Daddy MBALA ZUMBU, avocat de Thaurfin ltd, barreau de Kinshasa/Matete
Me Pépé ABAYA KOY, avocat de Thaurfin ltd, barreau de Kinshasa/Matete
Me Negro KAPITENI, avocat de Thaurfin ltd, barreau de Kisangani

Ref TH-049-24 (<https://thaurfin.com/TH-049-24.pdf> et <https://thaurfin.com/courriers/>)

Conc Nos meilleurs vœux pour la Nouvelle Année 2025

Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Cadastre Minier,

Permettez-moi d'encourager les vœux du Cadastre Minier que vous avez transmis, (cf annexe) qui exprime votre volonté de restaurer les bonnes pratiques de votre Administration afin de respecter les directives du Président de la République.

Notre [lettre TH-046-24 du 23 décembre 2024](#) qui a été transmise par [ce mail du même jour](#) transmettez aux Autorités une nouvelle violation de la législation minière relative au PR15663 qui ne peut être qu'inexistant puisque octroyé sur l'un de nos 3PR reconnus comme valides et en force majeure depuis leurs octrois ainsi que [cette lettre du 29 octobre le rappelle](#). Cette lettre TH-046-24 proposait une solution harmonieuse pour effacer cette violation tout en ne créant aucun préjudice.

Ce 24 décembre, il paraissait nécessaire d'apporter des précisions à cette lettre TH-046-24, dans la mesure où cette nouvelle violation peut être interprété comme une provocation : notre demande de faire figurer nos 3PR sur le portail du cadastre minier ne reçoit aucune réponse alors que nous constatons que ce portail a été mis à jour pour transmettre l'information que ce PR15663 vient d'être octroyé le 2 octobre 2024 alors que nos 3PR sont factuellement valides et en force majeure. Cette précision a été transmise par [ce mail du 24 décembre en format Outlook](#) (ou jpg [en copie d'écran](#)).

Ainsi que nous l'avons exprimé, une [requête d'arbitrage au CIRDI](#) a été abandonnée car antinomique avec nos aspirations. Nous espérons ne pas devoir y revenir suite à cette provocation.

Votre volonté à restaurer l'Etat de Droit permettra à cette Nouvelle Année 2025 de rayonner et motiver les investisseurs à venir mettre en valeur les richesses de la République en participant à son développement et en profitant de l'émergence d'un nouveau monde multipolaire équitable.

En Vous souhaitant nos meilleurs vœux pour cette Nouvelle Année 2025, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Administration l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Ir Pol HUART & Francisca IONESCU
Directeurs Associés de Thaurfin ltd



ANNEXE



MESSAGE DE VŒUX À SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT ET AU PEUPLE CONGOLAIS

Les membres du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et du personnel du Cadastre Minier, en sigle « CAMI », présentent leurs vœux les plus sincères à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An 2025 :

- **À Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO ;**
- **Aux Honorables Députés et Sénateurs ;**
- **Aux membres du Gouvernement Central et Provincial ;**
- **Aux opérateurs miniers et à l'ensemble du peuple congolais.**

En tant que porte d'entrée du secteur minier en RDC, le Cadastre Minier tient à exprimer sa gratitude envers le Président de la République, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO pour son leadership décisif dans la consolidation de l'autorité de l'État, la pacification du pays, et l'amélioration continue des conditions économiques du peuple congolais.

Conformément aux directives de notre Chef de l'État et sous la tutelle du Ministère des mines, le CAMI s'engage à œuvrer pour une gestion rationnelle et transparente du secteur minier. Cette démarche est alignée avec la vision gouvernementale de Son Excellence **Madame Judith SUMINWA TULUKA**, Première Ministre, visant l'émergence d'un Congo renouvelé, puissant et prospère.

Que l'année 2025 soit porteuse de bonne santé, de paix et de prospérité pour l'ensemble de notre peuple et de toutes les institutions de notre pays.

Fait à Kinshasa, le 20 Décembre 2024

Crispin MBINDULE MITONO
Président du Conseil d'Administration

Pour le Directeur Général en congé
Jacques MUYUMBA NDUBULA
Directeur Général Adjoint

